

Procès-Verbal

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2015

1)- Appel Nominal.

2)- Désignation du Secrétaire de séance.

A- Intercommunalité :

3)- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale -
Elargissement du périmètre de la CO.D.A.H.

B- Economie et Aménagement :

4)- Eco-Quartier « Les Jardins de la Ville » - Foncier - Rachat à
l'Etablissement Public Foncier de Normandie en 2015 d'une parcelle de terrain située
sur l'Eco-Quartier « Les Jardins de la Ville » - Modification de la surface et modification du
prix de vente.

C- Marchés :

5)- Fourniture de produits et petits matériels d'entretien - Convention de
groupement de commandes Ville/CCAS – Signature – Autorisation.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2015**

Procès - Verbal

L'an deux mille quinze, le 23 Novembre à **dix huit heures trente**, par suite de la convocation de Monsieur le Maire en date du **2 Novembre 2015**, le Conseil Municipal Extraordinaire s'est réuni dans la Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur **Daniel FIDELIN**, Maire.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Mesdames et Messieurs bonsoir, Chers Collègues, je vais donc procéder dès maintenant à l'Appel Nominal. Je vous rappelle, mes Chers Collègues, qu'il s'agit d'un Conseil Municipal Extraordinaire avec une question importante à l'Ordre du Jour, vous verrez, puis deux autres questions qui, à mon avis, passeront relativement vite. Après la réunion du Conseil Municipal qui ne devrait pas être très longue, nous « embrayerons » aussitôt et nous demanderons au public de sortir puisque ce sera une partie privée de la réunion du Conseil Municipal bien que ce ne soit pas à huis-clos mais ce sera surtout une réunion d'information sur le Plan Communal de Sauvegarde. Vous avez tous vu, Chers Collègues, qu'il y a eu des inondations importantes dans le Sud de la France et, j'ai pensé compte tenu de ce qui c'était déjà passé à Montivilliers qu'il était important que vous sachiez quelles sont les mesures qui seraient à prendre en cas d'inondations sur Montivilliers. Ce Plan Communal de Sauvegarde vous sera présenté par Monsieur VITIELLO juste après la réunion ».

1)- Appel nominal :

Monsieur Daniel FIDELIN : « Vous savez que Madame PAILLART a démissionné. Nous n'avons pas encore reçu la notification de la Préfecture. Nous la considérons aujourd'hui comme absente ».

Laurent GILLE, Nicole LANGLOIS, Dominique THINNES, Corinne LEVILLAIN, Olivier LARDANS, Gilbert FOURNIER, Virginie LAMBERT, Gérard DELAHAYS, Jean-Pierre QUEMION, Philippe KWIATKOWSKI, Patricia DUVAL, Pascal LEFEBVRE, Marie-Christine BASSET, Frédéric PATROIS, Sophie CAPELLE, Valérie LEDOUX, Emmanuel DELINEAU, Karine LOUISET, Estelle FERRON, Stéphanie ONFROY, Alexandre MORA, Fabienne MALANDAIN, Martine LESAUVAGE, Jérôme DUBOST, Nordine HASSINI, Aurélien LECACHEUR, Gilles LEBRETON.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Luc GONFROY (Pouvoir à Dominique THINNES), Marie-Paule DESHAYES (Pouvoir à Nicole LANGLOIS), Pascal DUMESNIL (Pouvoir à Martine LESAUVAGE), Nada AFIOUNI (Pouvoir à Jérôme DUBOST).

Etait absente :

Valérie PAILLART

Etait également présents :

Hélène DUVAL, Directrice Générale Adjointe des Services.

Simon VITIELLO, Responsable Qualité uniquement pour le PCS.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Mesdames et Messieurs, je vais vous demander de vous lever quelques instants. La France a été frappée à nouveau durement, sauvagement par la barbarie islamiste. Nous pensons aujourd'hui à toutes les victimes. Nous pensons aux familles qui pleurent leurs morts. Nous pensons à tous ceux qui ont vécu l'horreur simplement parce qu'ils étaient attablés un vendredi soir à une terrasse de café ou qu'ils étaient venus écouter un concert. Nous pensons au traumatisme de tous ceux qui ont vécu le carnage du Bataclan et qui ont vu ces morts, ces hommes et ces femmes déchiquetés. Nous pensons à l'épreuve que cela constitue pour chacun d'entre nous. Nous pensons à tous ceux qui, en ce moment même dans les hôpitaux parisiens, luttent encore contre la vie et la mort. Nous sommes à leurs côtés et nous les entourons de notre soutien et de notre affection. Nous voulons dire à toutes les forces de l'ordre, à toutes les forces de sécurité, notre immense admiration pour leur dévouement, pour leur abnégation, pour le courage sans pareil dont ils font preuve depuis des mois pour assurer la sécurité des français dans des conditions difficiles et parfois dans un climat de tension. Nous voulons dire que nous sommes fiers de pouvoir compter sur eux et d'associer bien évidemment la Police Municipale de Montivilliers qui était présente par ailleurs, les deux week-ends derniers lors des deux grosses manifestations à la Salle Christian Gand. Merci à vous ! Le Gouvernement et le Président de la République ont annoncé un certain nombre de mesures : le rétablissement du contrôle aux frontières, l'Etat d'Urgence et bien d'autres encore. Nous devons soutenir ces mesures dans l'union nationale. Ce combat contre le terrorisme est un combat de longue haleine. Il durera. C'est notre combat à tous. C'est le combat de notre génération. Il demandera de la force, du courage de la part de chacun d'entre nous. Le combat contre le terrorisme est un combat national mais il implique aussi tous nos partenaires. Nous devons réaffirmer nos valeurs avec force et détermination : Liberté, Egalité, Fraternité. Vous avez été informé mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, par la presse et relayés sur le site de la Ville, de l'initiative de ce jeune Montivillon qui a recueilli plus de 400 signatures à Crémone en Italie pour soutenir symboliquement son pays. J'ai réagi dans la presse et au nom de tous j'ai déclaré : « Je suis fier de ce jeune Montivillon ; de ce citoyen qui aime la France. On ne peut que se féliciter de son initiative. La jeunesse est souvent critiquée, et ce bel exemple vient contredire ce qui peut parfois être dit. Il convient de montrer cet exemple et de le mettre en exergue ». Alors, bien évidemment, je ferai tout pour l'accueillir comme il se doit et saluer son action qui exprime les valeurs de notre société. Ce jeune homme doit arriver demain à Montivilliers. J'exposerai les trois drapeaux avec les signatures dans le hall de la Mairie. Voilà, Mesdames et Messieurs, en hommage aux personnes disparues, je vais vous demander d'observer une minute de silence ».

Une minute de silence est observée en mémoire des personnes disparues.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie. Mesdames et Messieurs, nous allons continuer notre Conseil Municipal. Après l'Appel Nominal, je voudrais désigner le Secrétaire de Séance. La tradition veut que ce soit le benjamin de l'assemblée ».

2)- Désignation du Secrétaire de séance :

Alexandre MORA est désigné Secrétaire de séance à **l'unanimité**.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Mes Chers Collègues, nous évoquerons le procès-verbal de la dernière réunion du 12 Octobre 2015 lors de la séance du Conseil Municipal du 14 Décembre. Ce sera un Conseil Municipal extrêmement chargé. Nous avons donc en débat ce soir la question la plus importante ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Monsieur le Maire, une question rapide : je voudrais savoir si vous accepteriez de mettre en débat lors du prochain Conseil Municipal une question sur la situation du Personnel Municipal qui, à plusieurs reprises et encore ce soir, exprime un certain nombre de difficultés qui semblent ne pas se résoudre et continuer de durer dans le temps. Donc est-ce que vous acceptez de mettre cette question à l'Ordre du Jour du prochain Conseil Municipal ? ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Vous m'envoyez votre question par écrit, j'y répondrai ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Pour en débattre en Conseil ? ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Laissez-moi réfléchir. Nous allons regarder le règlement intérieur. Je vous répondrai rapidement ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Très bien ! ».

A- Intercommunalité :

Monsieur Daniel FIDELIN : « *Le sujet principal de cette réunion de Conseil c'est le Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale* ».

3)- Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Elargissement du périmètre de la CO.D.A.H. :

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire présente le rapport :

La loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, prévoit la rationalisation de l'intercommunalité et le renforcement de l'intégration communautaire.

En application de l'article L5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est établi dans chaque département un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prévoyant une couverture intégrale du territoire par des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales.

Le projet de schéma concernant la Seine-Maritime a été présenté à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le 2 Octobre 2015.

Monsieur Daniel FIDELIN : « *J'ai assisté à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale. J'y suis membre. Je vais l'évoquer tout à l'heure* ».

Par courrier du 2 Octobre 2015, il a été notifié aux syndicats, communes et EPCI concernées.

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. A défaut de délibération dans ce délai, son avis serait réputé favorable.

Monsieur Daniel FIDELIN : « *C'est la raison pour laquelle je vous ai convoqué en séance extraordinaire puisque le 14 Décembre, c'était trop tard. La date limite étant le 2 Décembre* ».

La loi NOTRe, dans son exposé des motifs, fixe pour objectif au SDCI la « poursuite du mouvement de regroupements de communes pour disposer au 1^{er} Janvier 2017 d'intercommunalités dont la taille correspondra aux réalités vécues et qui posséderont les moyens nécessaires pour offrir aux populations le niveau de services auquel celles-ci aspirent ». L'article L 5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Préfet est tenu de proposer une nouvelle carte intercommunale construite « dans une cohérence spatiale des EPCI au regard notamment des unités urbaines au sens de l'INSEE, des bassins de vie et des schémas du SCOT ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « *Cette phrase me paraît extrêmement importante et nous allons y revenir* ».

En niant ces principes fondamentaux et en ignorant les réalités du territoire, le projet de SDCI de la Seine-Maritime proposé par le Préfet prévoit une fusion de la Communauté de l'Agglomération Havraise et de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot, laissant seule, isolée, la Communauté de Communes de Saint-Romain-de-Colbosc avec qui la CO.D.A.H forme un pays et a établi un SCOT.

Ce projet acte l'existence de la communauté de territoire et d'intérêt que constituent la CO.D.A.H et la Communauté de Communes du Canton de Criquetot. Mais il méconnaît celle que constitue cet ensemble avec Caux-Estuaire. Il fait fi des synergies que ces trois territoires mettent en œuvre dans les domaines économique ou touristique. Il ne prend pas en compte le fait que la CO.D.A.H et Caux-Estuaire partagent la zone industrialo portuaire et la réserve naturelle de l'Estuaire, que la moitié des actifs qui habitent Caux Estuaire travaillent dans la CO.D.A.H et que la moitié des actifs qui ont un emploi à Caux Estuaire habitent la CO.D.A.H.

Monsieur Daniel FIDELIN : « *Je me permets de lire le rapport ce qui n'est pas mon habitude mais je pense que c'est important parce que c'est ce qui a été dit en débat notamment au Conseil Communautaire* ».

Imaginer une fusion de deux de ces communautés entre elles, ou imaginer que l'une d'entre elles puisse rester isolée, c'est affaiblir le territoire de la pointe de Caux et c'est les affaiblir individuellement en les enfermant durablement dans un schéma incohérent.

Parce qu'au cœur de ce sujet il y a le citoyen, parce que la notion de bassin de vie est essentielle, il est clair que le seul projet pertinent est la fusion proposée en 2012 de la Communauté de l'Agglomération Havraise, de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot et de la Communauté de Communes de Saint-Romain-de-Colbosc. Ce projet est toujours porteur de sens et il traduit plus que jamais l'intérêt des territoires et de leurs populations.

Aussi, si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

● **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

● **Vu** la loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe,

CONSIDERANT la notification à la Ville de Montivilliers du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale par courrier en date du 2 Octobre 2015,

CONSIDERANT que ce projet de schéma prévoit la fusion de la Communauté de l'Agglomération Havraise avec la Communauté de Communes du Canton de Criquetot, en ne prévoyant pas la fusion de ces deux communautés avec la Communauté de communes de Saint-Romain-de-Colbosc,

CONSIDERANT que le seul périmètre pertinent de fusion, pour tenir compte des réalités humaine, géographique et économique du territoire, est celui regroupant la Communauté de l'Agglomération Havraise, la Communauté de Communes du Canton de Criquetot et la Communauté de Communes de Saint-Romain-de-Colbosc,

CONSIDERANT que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié ne correspond pas à la volonté du Conseil Communautaire de voir le territoire pertinent de notre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de rattachement couvrir les périmètres de la CO.D.A.H, de la Communauté de Communes du Canton de Criquetot et de la Communauté de Communes de Caux Estuaire,

● **Vu** le rapport de Monsieur le Maire

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser :

- à émettre un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié à la Ville de Montivilliers le 2 Octobre 2015.

- à demander à l'Etat la modification du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, afin qu'en respect de la loi et des réalités du territoire, le périmètre de fusion retenu regroupe la Communauté de l'Agglomération Havraise, la Communauté de Communes du Canton de Criquetot et la Communauté de Communes de Saint-Romain-de-Colbosc.

Monsieur Daniel FIDELIN : « Voilà, la délibération que je vous propose, mes Chers Collègues. Y-a-t-il des observations sur ce rapport ? ».

Monsieur Jérôme DUBOST : « Ce sera une observation rapide dire après avoir délibéré Jeudi à la CO.D.A.H où j'ai voté favorablement la délibération qui nous était proposée pour ne pas aller dans le sens de ce que nous présente Monsieur le Préfet de Seine-Maritime. Le vote sera le même en ce qui me concerne. Notre Groupe votera en faveur de cette délibération étant entendu que les arguments avancés dans la délibération sont parfaitement cohérents en termes de territoires ; et puis d'un point de vue géographique, il suffit de se pencher un peu sur la question. C'est à mettre à l'actif de la loi NOTRe qui se veut une loi consensuelle. Il y a eu ce travail nécessaire sur une clarification des compétences des uns et des autres ; et puis, essayer de redessiner un peu nos territoires avec des communautés ou des intercommunalités mieux dessinées. C'est un travail qui a été expliqué à la CO.D.A.H. Je ne vais pas revenir sur les débats très intéressants qui ont eu lieu Jeudi soir à la CO.D.A.H. C'est dire qu'effectivement il y a de la pédagogie. Vous l'aviez rappelé. Je pense qu'il faut continuer à aller dans ce sens pour que nous soyons sur ce bassin de vie, ce bassin de vie économique. Puis il y a des cohérences, vous les avez rappelées sur le S.CO.T notamment pour que l'on puisse continuer à aller de l'avant pour une cohérence territoriale donc évidemment notre Groupe votera favorablement. Je vous remercie ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur DUBOST ».

Monsieur Gilles LEBRETON : « Il faut resituer, à mon sens, cette délibération dans un cadre un tout petit peu plus large. Rapidement c'est-à-dire que l'on s'oriente vers un droit, qui va supprimer vraisemblablement un jour les Départements et ces grands EPCI que l'on est en train de constituer feront partie de ce plan d'ensemble qui va mener à la disparition des Départements. Et moi, je le déplore. Personnellement, je constate que nos compatriotes sont très attachés à leurs Départements. Je pense donc qu'il faudrait les maintenir et pour les maintenir il faudrait lutter contre ces grands EPCI que l'on est en train de nous imposer. Moi, le schéma qui a ma préférence, c'est le schéma : Commune ou petits EPCI (la CO.D.A.H a encore de ce point de vue un périmètre qui me convient) ; ensuite Départements et puis moi, j'irais directement d'ailleurs à l'Etat car je ne suis pas pour ces très grandes régions. Ces trop grandes régions que l'on est en train aussi de nous concocter même si nous en Normandie nous avons de la chance car nous nous en sortons mieux que les autres. Donc pour en revenir à la délibération de ce soir, je suis partagé parce que d'un côté si on accepte le principe de ces grands EPCI, il est évident que l'on ne comprend pas très bien pourquoi la Communauté de Communes de Saint Romain de Colbosc n'est pas dans le périmètre si ce n'est peut-être, j'ai ma petite idée là-dessus, qu'il y aurait bien une petite rivalité entre Rouen et Le Havre qui se manifesterait ici. D'un point de vue politique personne ne l'a souligné mais moi je crois qu'il y a anguille sous roche. Mais d'un autre côté, encore une fois, moi je suis contre ce système de grand EPCI. Je ne vais donc pas voter contre votre proposition mais je vais m'abstenir parce que je ne peux pas oublier qu'il y a l'environnement du droit tout autour de cette délibération et cet environnement ne me plaît pas ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur LEBRETON ».

Monsieur Aurélien LECACHEUR : « Monsieur le Maire, sur cette délibération, je ferais deux-trois remarques rapides. D'abord, une remarque globale sur les situations des finances des intercommunalités notamment puisque là, il s'agit effectivement de la fusion des intercommunalités. Nous avons la chance, dans la CO.D.A.H les dix premières années de son existence et même un peu plus des dix premières années, d'avoir une fiscalité et des revenus très dynamiques. Elan qui a été brisé le jour où un certain Nicolas SARKOZY et son Gouvernement a supprimé la taxe professionnelle avec un coup d'arrêt dans la dynamique des recettes notamment de la CO.D.A.H puisque l'essentiel des financements et l'impôt s'est différé non plus sur les pôles urbains avec des industries lourdes mais sur les pôles urbains avec les sièges sociaux et donc, à partir de là, la CO.D.A.H a été fragilisée par ce changement de fiscalité avant d'être fragilisée parce que j'entends un peu trop souvent qu'elle est fragilisée par sa petite taille, etc... etc... Or, ses financements sont surtout et d'abord fragilisés par le coup d'arrêt marqué avec le changement de fiscalité de la taxe professionnelle ; c'est important de le rappeler parce que la CO.D.A.H sur les dix premières années cela a été un certain nombre de grands équipements : trois piscines, le tramway emblématique, le Grand Stade également et que bien malin qui pourra dire demain quand la deuxième ligne de tramway verra le jour autre part que sur des plans. Ce n'est pas moi qui l'invente en plus ! C'était une note très intéressante par ailleurs, et qui a très largement circulée au sein de la CO.D.A.H. ; commandée par Antoine RUFENACHT et rédigée par le Directeur Général de la CO.D.A.H de l'époque et qui avait été portée à la connaissance de l'ensemble des Maires et ensuite, elle a été diffusée très largement. A cela, on nous propose la fusion pour mutualiser les moyens et les services.

Or, aujourd'hui, on voit bien que lorsqu'il y a des fusions il n'y a aucun « gain de productivité ». Il y a peu d'économie d'échelle à part sur quelques services centraux mais vous savez bien, Chers Collègues, que la CO.D.A.H c'est essentiellement une pompe à investissements dans le territoire et sur les services centraux il n'y a pas de grandes économies à attendre. Voilà ce que je voulais dire. Après, il y a évidemment pour les Communes, les baisses des dotations de l'Etat avec la fragilisation des revenus des Communes engagée également il y a une dizaine d'années. C'est en réalité ce contexte financier préoccupant qui amène ce genre de réponse bâtarde que sont les espèces de fusions. Cela a défrayé la chronique. Il y a eu un certain nombre d'articles de presse sur les fusions des communes où l'on expliquait aux Maires : « fusionner vos communes puis pendant trois ans on vous maintient les dotations au niveau actuel ». Sauf que n'importe quelle personne sérieuse, notamment autour de la table ici, sait très bien que l'on n'a aucune vision à trois ans. Quand on gère une ville, on a une vision à cinq, dix, quinze ans mais ce n'est absolument pas sérieux d'avoir une vision financière à quinze ans. Cette précision elle me paraissait importante parce que la question des fusions des Collectivités on nous la vend depuis le début comme source d'économie et je crois qu'en tout cas cela se vérifie cela ne sera pas source d'économie et il n'y a pas grande chose de bon à mon sens à regarder là-dedans. Spécifiquement sur la question de l'élargissement de la CO.D.A.H., moi à titre personnel, je trouve que la CO.D.A.H c'est un territoire à l'échelle pertinente. Je ne suis pas un grand fan des structures qui éloignent les citoyens des décisions, qui éloignent les citoyens des décideurs. D'ailleurs, je pense pour tout vous dire, que l'échelon le plus pertinent c'est avant tout le Maire et nos concitoyens ne s'y trompent pas quand ils ont un problème de bus, quand ils ont un problème à la piscine, quand ils ont un problème avec les poubelles, ce n'est pas vous Monsieur FIDELIN qui allez me démentir, qui est-ce qu'ils vont voir ? Ils vont voir le Maire parce que c'est l'élu référent sur le territoire avant toutes ces grandes structures. La question de la démographie elle est essentielle pour cela parce est-ce que l'on a intérêt aujourd'hui à éloigner alors que l'on a des taux de participation aux élections qui s'écroulent. Est-ce que l'on a encore besoin d'éloigner les centres de décisions des citoyens ? Je ne le crois pas. Sur la question spécifique de la CO.D.A.H., il y a le Canton de Criquetot, qui lui est favorable pour fusionner avec la CO.D.A.H. Pourquoi pas ? Cela peut s'examiner. Aux dernières nouvelles et jusqu'à preuve du contraire, la Communauté de Communes Caux Estuaire n'était pas favorable à la fusion ; c'est-à-dire que là, la délibération que vous nous proposez elle fait fi de toute démocratie en semblant imposer à une collectivité la fusion avec deux autres. Je ne crois pas que ce soit le bon chemin à emprunter pour que cela réussisse. Le pôle métropolitain de l'Estuaire se fait par exemple à l'inverse de cette logique. On a bien là une ambition de collectivité et d'intercommunalité de projet avec une adhésion libre, spontanée, autour de projets identifiés et pas des fusions forcées. La délibération, vous m'avez expliqué tout à l'heure, que vous ne pouviez pas séparer les deux questions sinon pour tout vous dire j'aurais voté favorablement à la première parce que je pense qu'effectivement le schéma du Préfet est dévastateur pour notre territoire. Il est injuste. Il est politicien. Par ailleurs, cela a été dit partout : absurde ; mais en tout cas, je ne peux pas souscrire à la deuxième question qui est le fait d'imposer la fusion des trois collectivités. A partir de là, soit je vote Pour, soit je m'abstiens, soit je vote Contre. Je ne vais pas voter Contre. Je pense que la priorité des priorités c'est que le schéma du Préfet soit rejeté et c'est pour cela que je vais voter favorablement cette délibération mais je tiens, et c'est pour cela que je le dis à exprimer au procès-verbal, que je suis personnellement en désaccord avec ce que vous proposez en deuxième point c'est-à-dire la fusion forcée des trois collectivités CO.D.A.H., Communauté de Criquetot et Communauté de Saint Romain ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur LECACHEUR. Y'a-t-il d'autres points ».

Monsieur Jean-Pierre QUEMION : « C'est vrai que les Communautés de Communes ont un certain impact sur la relation entre l'élu local et les services. Mais il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, l'Etat se décharge de plus en plus sur les Communautés de Communes qui deviennent des spécialistes au niveau notamment des bassins versants, l'étude pour les écoulements des eaux, les approvisionnements en eaux, etc... et aussi au niveau des risques industriels. Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir une zone industrielle importante mais qui est partagée entre deux Communautés de Communes d'où la gestion des risques. Chaque Communauté de Communes est obligée de faire sa propre gestion des risques plus les coordinations, etc... Si nous pouvions faire la fusion avec notamment Caux Estuaire cela permettrait d'avoir une simplification et un schéma cohérent de sécurité sur les zones industrielles. D'autre part, vous n'êtes pas sans savoir que c'est la CO.D.A.H qui gère les bassins versants et Montivilliers reçoit de l'eau de pluie qui part de Criquetot l'Esneval à travers tous les réseaux du bassin versant. C'est la même chose du côté Caux Estuaire avec en plus la gestion de RADICATEL où Le Havre dépend de RADICATEL pour son alimentation en eau potable. Moi, personnellement, je pense qu'il est impératif de réunir Caux Estuaire et Criquetot l'Esneval ne serait-ce que pour la simplification des schémas, de gestion des eaux, des bassins versants, des risques industriels, des transports ; parce qu'aujourd'hui, quand vous prenez la route départementale 915 vous voyez très bien que jusqu'à l'embranchement de Criquetot ou même Goderville, le flux de voitures à gérer est important parce que les gens habitent sur la Communauté de Criquetot et sur la Communauté de Goderville. C'est la même chose côté Saint Romain aussi. Vous avez tous les gens qui travaillent sur la zone industrielle, etc... Vous avez des flux de transport qui sont importants et qui sont à gérer. On parle d'empreinte carbone. Oui, très bien, mais pourquoi continuer à ignorer les transports sur les communes externalisées qui viennent travailler dans les pôles urbains ? Personnellement, je pense que cette résolution que l'on vous propose et outre le fait qu'elle soit un peu disons politicienne dans la mesure où l'on nous a obligé un schéma ; il ne faut absolument pas que ce schéma passe. Il faut essayer de retrouver un consensus avec Caux Estuaire pour qu'elle rejoigne la CO.D.A.H. ».

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je vous remercie Monsieur QUEMION. Y-a-t-il d'autres observations ? Avant de passer au vote, je vais me permettre d'intervenir sur un certain nombre de points. D'abord, vous rappeler qu'en 2010, il y avait une certaine souplesse et les Présidents des différentes Communautés de Communes se sont réunis à plusieurs reprises avec un certain nombre d'élus, j'en faisais partie, et les Présidents des Communautés de Communes que ce soit Criquetot ou que ce soit Saint Romain étaient d'accord pour fusionner. Il y avait eu à l'époque un avis favorable qui avait été émis en 2012 et qui avait été envoyé au Préfet. Pour les statuts – nous étions en réunion sur Gonfreville et dans un certain nombre de communes- l'avis était unanime. Là, on ne comprend plus. Ce qui est O.K. pour Rouen et pour Caen, ne l'est pas pour Le Havre. C'est un peu surprenant et Monsieur LECACHEUR, je ne suis pas loin de vous retrouver, lorsque vous évoquez que c'est politicien quand on regarde Caen et Rouen que c'est O.K. et pas Le Havre donc on peut s'interroger. Avec les deux Communautés de Communes, on arrivera à une population de 280 000 habitants. Et lorsque nous avons eu notre réunion avec Monsieur le Préfet sur ce Schéma en Commission de Coopération Intercommunale, je suis intervenu et je lui ai dit : « Monsieur le Préfet vous évoquez un projet de territoire qui est le point principal pour fusionner ». Par ailleurs, dans la loi NOTRe, il est bien précisé que ce sont des bassins de vie et puis également, il faut que les intercommunalités soient dans le cadre d'un Schéma de Cohérence Territoriale donc dans un S.CO.T. Je lui ai rappelé et j'ai dit : « Monsieur le Préfet vous parlez d'un projet de territoire ». En préambule, ce sont quasiment ces premiers mots qu'il avait émis. Je lui ai dit que le projet de territoire existe à travers le S.CO.T. Nous travaillons ensemble sur un certain nombre de points notamment nous avons des dossiers communs : sur les Fonds d'Aide à l'Agriculture d'une part, sur les problèmes de transport. Nous avons des difficultés puisque moi-même en tant que responsable des Transports, j'ai des personnes ou des entreprises qui me téléphonent de la zone industrielle portuaire qui ne comprennent pas que les bus dans le cadre de transport collectifs de la Z.I.P. ne vienne pas jusqu'à chez eux. Je dis : « Non, vous n'êtes pas sur le territoire ». La Chambre Régionale des Comptes elle-même avait bien dit que le territoire était donc beaucoup trop petit. Et puis cette après-midi, j'étais encore en réunion avec l'Office de Tourisme et nous évoquions « Pays d'Art et d'Histoire ». Le Pays c'est bien évidemment Saint Romain plus Criquetot qui a souhaité faire partie du « Pays d'Art et d'Histoire » bien évidemment ce qui me paraît tout-à-fait important. Je ne parle pas de l'économie, qui me paraît être une certaine logique. Nous sommes sollicités au niveau de la CO.D.A.H pour des subventions sur le parc logistique. Cette question a été remise à plus tard. En effet, il est tout-à-fait anormal que l'on nous demande de l'argent pour un parc qui va créer de l'emploi au pied du Pont de Normandie et que demain Monsieur le Préfet nous dise non vous n'êtes pas dans le même secteur, vous ne pouvez pas fusionner. C'est quelque chose que l'on ne comprend pas. Cette proposition qui vous est faite avec Saint Romain va dans le sens de l'histoire qui est voulu par le Gouvernement. Monsieur le Préfet se contredit lui-même avec la fusion bien sûr des deux Normandie. Aujourd'hui, nous sommes dans le cadre de l'axe Paris – Rouen – Le Havre. Nous travaillons ensemble pour le développement de l'Agglomération. Madame la Ministre LEBRANCHU lors de la 26^{ème} Convention des Intercommunalités a précisé il faut être ambitieux et rapide dans la fusion des intercommunalités. Ambitieux, j'ai bien relevé ce mot. Je crois que là ce n'est pas du tout l'objectif qui nous est proposé par Monsieur le Préfet.

D'autres institutions se regroupent que ce soit les Ports ; le Port HAROPA avec Paris – Rouen – Le Havre qui sont complémentaires l'un et l'autre. C'est le meilleur port précisé par les asiatiques au niveau international. Les Chambres de Commerce également fusionnent ensemble avec le Pays d'Auge au sud de la Normandie. Cela va tout à fait dans le sens de l'histoire. Je dois dire que ceux qui travaillent ensemble n'ont pas attendu la loi NOTRe pour justement montrer l'intérêt d'être ensemble pour un certain nombre de projets. Puis une agglo forte et élargie aura une meilleure capacité à négocier avec la Région notamment ou avec le Département. Vous avez évoqué, Monsieur LECACHEUR, le fait que dans la Communauté de Communes de Saint Romain, ils ne soient pas tous d'accord. Certes, mais avec les éléments que je viens de donner, il aurait été judicieux que l'Etat qui propose ce projet, prenne son bâton de pèlerin et aille montrer aux élus du Canton de Saint Romain le bon sens en quelque sorte de se regrouper avec nous. C'est une démarche de pédagogie qu'il faut faire. Nous, nous l'avons déjà fait en son temps avec les élus. Il y a déjà fort longtemps. A l'époque, c'était avec Antoine RUFENACHT et avec un certain nombre d'élus, Maires, nous sommes allés rencontrer les collègues. En effet, la Communauté de Communes de Criquetot est bien sûr concernée puisque c'est le bassin d'emplois. Cela a été répété. Les salariés du bassin d'emplois de la Communauté de Communes de Criquetot, pas tous mais une grande majorité ainsi que les salariés de la Communauté de Communes de Saint Romain, travaillent sur la zone industrielle portuaire et sur le Havre. La Communauté de Communes de Criquetot est concernée par le Port car Antifer dépend du Port du Havre. Vous avez le tourisme, ainsi qu'une vraie diversité des territoires. Oui, je vous propose la fusion des deux intercommunalités. Je suis défavorable à la proposition du Préfet. Voilà, mes Chers Collègues, ce que je voulais vous dire mais je voudrais répondre à deux ou trois petites questions qui ont été émises par nos collègues. Je retiens Monsieur DUBOST votre proposition. Vous avez dit que vous étiez favorable. Il y avait bien sûr une certaine cohérence. C'est du bon sens et je suis tout-à-fait d'accord avec vous. Monsieur LEBRETON vous avez évoqué notamment les Départements. Je crois que le Gouvernement, aujourd'hui, a réaffirmé la présence des Départements. Est-ce que ce sera fait ? Vous savez se qui fait aujourd'hui peut être démonté six mois ou un an après ou quelques années après avec un changement de Gouvernement ; mais aujourd'hui, les Départements sont réaffirmés. C'est vrai qu'aujourd'hui, les Départements vont être affaiblis. Sachez que si nous avons plus de 250 000 habitants nous pouvons nous transformer en pôle métropolitain avec des compétences qui sont dans le cadre du Département. Je pense qu'effectivement c'est important de le souligner. Pourquoi pas ? Je pense que malheureusement nous n'en aurons pas terminé avec les fusions de communes. Les fusions de communes que vous avez évoquées Monsieur LECACHEUR et là je vous rejoins. Vous voyez je rejoins beaucoup l'Opposition ce soir. Le fait d'imposer les fusions des communes avant le 31 Décembre pour ne pas avoir les baisses des dotations de l'Etat, sans avoir de projet commun, sans avoir demandé l'accord de la population ; tout cela se fait dans l'urgence. Je dois dire que ce n'est pas raisonnable. La loi NOTRe aurait dû donner un délai allant au moins jusqu'à l'été prochain soit six mois pour pouvoir discuter c'est-à-dire au moins un an après la loi NOTRe ; cela me paraissait le délai minimum.

Enfin, vous avez évoqué le financement des intercommunalités. Il est vrai qu'aujourd'hui cela pose quelques difficultés mais les investissements sont toujours là. Le Président de la CO.D.A.H l'a toujours évoqué. Il y a quand même de l'argent à la CO.D.A.H quoique l'on en dise. Il est vrai que nous avons pu faire de grands équipements il y a quelque temps tel que le tramway, ou le Grand Stade. Aujourd'hui, certes se sera plus difficile mais il existe aussi le F.P.I.C. le Fonds de Péréquation qui va nous coûter très cher à nous, Ville de Montivilliers, mais aussi à la CO.D.A.H puisque la CO.D.A.H, d'après les informations qui nous été données la semaine dernière dans le cadre des orientations budgétaires pour l'année 2016, c'est moins 10 millions d'€uros. Ce sont 10 millions d'€uros que la CO.D.A.H devra dépenser au F.I.P.C. pour cette péréquation en faveur des communes plus pauvres et en faveur des intercommunalités. Vous avez parlé aussi des équipements, telle que la deuxième ligne du tramway. Pour l'instant, il n'y aura pas de deuxième ligne de tramway. Pourquoi ? Parce que lorsque que l'on réalise une ligne de tramway, il faut que nous ayons des populations importantes autour. Je déborde un petit peu de ma compétence de Maire mais on s'oriente plutôt dans les quartiers sud avec des lignes en site propre. Nous nous orientons vers des B.H.N.S. c'est-à-dire des Bus à Haut Niveau de Services qui donneront bien sûr satisfaction à la population. Ces investissements-là sont prévus. Des études sont en cours. Nous n'abandonnons pas du tout les investissements au sein de la CO.D.A.H. Je voudrais quand même rappeler également qu'il y a 30 millions d'€uros émanant de la CO.D.A.H qui ont été financés pour aider les communes dans leurs investissements. Voilà, mes Chers Collègues, maintenant je vais faire procéder au vote. Quels sont ceux qui sont Pour la délibération que je vous propose. Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, sur la délibération que je vous propose : **« je vous demande de bien vouloir m'autoriser à émettre un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et demander à l'Etat la modification du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, afin qu'en respect de la loi et des réalités du territoire, le périmètre de fusion retenu regroupe la Communauté de l'Agglomération Havraise, la Communauté de Communes du Canton de Criquetot et la Communauté de Communes de Saint-Romain-de-Colbosc ».**

Il est vrai que nous avions la même question l'autre jour à la CO.D.A.H. Moi, **je vous demande de m'autoriser à émettre un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale avec la CO.D.A.H et la Communauté de Communes du Canton de Criquetot seul.**

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels sont ceux qui sont Contre ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 31 Voix Pour et 1 Abstention (Gilles LEBRETON) émet un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale notifié à la Ville de Montivilliers le 2 Octobre 2015 et demande à l'Etat la modification du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, afin qu'en respect de la loi et des réalités du territoire, le périmètre de fusion retenu regroupe la Communauté de l'Agglomération Havraise, la Communauté de Communes du Canton de Criquetot et la Communauté de Communes de Saint-Romain-de-Colbosc.

B- Economie et Aménagement :

4)- Eco-Quartier « Les Jardins de la Ville » - Foncier - Rachat à l'Etablissement Public Foncier de Normandie en 2015 d'une parcelle de terrain située sur l'Eco-Quartier « Les Jardins de la Ville » - Modification de la surface et modification du prix de vente :

Monsieur Daniel FIDELIN, Maire présente le rapport :

Comme chaque année, il convient de délibérer sur le programme d'action foncière conclu entre l'EPF de Normandie et la Ville de Montivilliers.

Ce rachat a été présenté au Débat d'Orientation Budgétaire 2015 et inscrit au Budget Primitif 2015 pour le montant brut de l'opération. Il conviendra de prévoir des frais supplémentaires d'actualisation et de frais généraux à ce montant.

Le programme d'action foncière comporte une obligation de rachat qui doit porter en priorité sur les biens dont le portage est parvenu à son terme.

Lors du Conseil Municipal du 12 Octobre dernier, nous avons délibéré sur un prix provisoire en fonction d'une surface estimée avant l'intervention du géomètre.

Aujourd'hui, grâce au document d'arpentage remis par le géomètre, nous pouvons indiquer la surface exacte de la parcelle et modifier ainsi le prix de vente comme suit :

- Parcelle anciennement cadastrée section BE 1029 pour une contenance de **12ha 84a 69ca** acquise le 16 Novembre 2010 par l'EPF de Normandie.

Le prix de vente pour la Ville s'élève à **1 328 265.34 € T.T.C.**

Initialement, la surface était de 11ha 80a 00ca pour un prix de **1 230 265.30 € T.T.C.**

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à signer l'acte d'acquisition avec l'EPF de Normandie.

Cet acte sera préparé par l'Etude de Maître De Geuser à Montivilliers.

<p style="text-align: center;"><u>Impact budgétaire</u> <u>Budget Annexe de l'ECO-QUARTIER 2015</u> Chapitre : 011 Compte : 6015 Sous-fonction : 70 Montant : 1 328 265.34 € TTC</p>

Monsieur Daniel FIDELIN : « Je voudrais quand même vous donner quelques informations complémentaires sur cette délibération. En réalité, nous avons dû faire un bornage réalisé par notre géomètre. Avant c'était réalisé par un logiciel de cartographie quand cela a été acquis il y a cinq ans maintenant puisque nous avons eu cinq ans de portage par l'E.P.F.N. Lorsque nous regardons les chiffres, cela a été acquis à 7,96 € et lorsque nous prenons le montant des frais des cinq années de portage de 83 000 € comportant 36 000 € de frais généraux c'est-à-dire frais de notaire et autres, puis frais d'actualisation d'un montant de 40 000 €. Avec les frais généraux, les frais de notaires et les frais d'actualisation nous arrivons au chiffre proposé dans la délibération soit un prix de 8,61 € le mètre carré. Y-a-t-il des questions sur cette délibération ? Je fais procéder au vote. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Quels ont ceux qui sont Contre ? »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité**.

C- Marchés :

5)- Fourniture de produits et petits matériels d'entretien - Convention de groupement de commandes Ville/CCAS - Signature - Autorisation :

Monsieur Dominique THINNES présente le rapport :

Une consultation va être lancée par la Ville de Montivilliers relative à un marché pour la fourniture de produits et petits matériels d'entretien pour les bâtiments communaux et les établissements scolaires, pour le compte de la Ville et dans les résidences pour personnes âgées, pour le compte du CCAS.

L'article 8 du Code des Marchés Publics nous permet de constituer un groupement de commande ayant pour but la coordination entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale pour lancer la consultation et signer le contrat.

Cette convention :

- Précise, d'une part, que la Ville est coordonnateur du groupement, qu'elle est chargée de lancer, signer et notifier le marché, chaque membre, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.
- Et d'autre part, désigne la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur comme celle du groupement de commande.

A titre d'information, le budget annuel consacré à ce marché est d'environ 79.900 € TTC pour la Ville et 10.800 € TTC pour les Résidences pour Personnes Agées.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement entre la Ville et le CCAS.

Imputations budgétaires :

- Budget Ville : 60631 (toutes fonctions selon les services)
- Budget CCAS : RPA Beauregard 60631-6112 / RPA Eau Vive 60631-6111

Monsieur Daniel FIDELIN : « *Je vous remercie Monsieur THINNES. Y-a-t-il des observations ou des questions ?* ».

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le rapport présenté ci-dessus **à l'unanimité.***

Monsieur Daniel FIDELIN : « *Je vous remercie. La délibération est adoptée à l'unanimité. Y-a-t-il des questions diverses ? Mes Chers Collègues, la séance est levée mais restez à votre place puis que nous allons évoquer le Plan Communal de Sauvegarde. Mesdames et Messieurs du public si vous voulez bien quitter la Salle, je vous en remercie* ».

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 15.
(fin de la séance publique).